



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

Le mardi 29 mars 2016 à 18 h 30

ORDRE DU JOUR

Donnant lieu à délibération :

1. Approbation du Compte Administratif de la commune 2015,
2. Approbation du Compte de Gestion de la commune 2015,
3. Affectation des résultats de la commune 2015,
4. Approbation du Compte Administratif de la chaufferie-bois 2015,
5. Approbation Compte de Gestion de la chaufferie-bois 2015,
6. Affectation des résultats de la chaufferie-bois 2015,
7. Approbation du Compte Administratif du budget logement social 2015,
8. Approbation Compte de Gestion du budget logement social 2015,
9. Affectation des résultats du budget logement social 2015,
10. Vote des taux communaux des contributions directes 2016,
11. Vote du Budget Primitif commune 2016,
12. Révision des tarifs abonnement et énergie produite par les chaufferies bois,
13. Vote du Budget Primitif chaufferie-bois 2016,
14. Vote du Budget Primitif logement social 2016,
15. Subventions 2016 aux associations, sociétés et organismes,
16. Contribution de la commune au SYDER,
17. Fonds de concours de la CCVL pour la Maison du Lac : correction d'une erreur sur exercice clos,
18. Contrat avec la MSA dans le cadre du CEJ 2015-2019 : autorisation à Monsieur le Maire de le signer,
19. Avenant à la convention de vente échelonnée du matériel boucherie : autorisation à Monsieur le Maire de le signer,
20. Questions diverses

Ne donnant pas lieu à délibération :

Rapport des permis de construire et déclarations préalables

Décisions du Maire :

- 20016/03 portant revalorisation du loyer du T4, 9 Place de l'église,
- 2016/04 portant revalorisation du loyer du T3, 9 Place de l'église,
- 2016/05 portant revalorisation du loyer du local, 9 Place de l'église,
- 2016/06 portant revalorisation du loyer du T4, 21 Grande rue,
- 2016/07 portant revalorisation du loyer du T4, 21 Grande rue,
- 2016/08 portant revalorisation du loyer d'un T2, 21 Grande rue,
- 2016/09 portant revalorisation du loyer d'un T2, 21 Grande rue,
- 2016/10 portant revalorisation du loyer du T3, Place de l'église,
- 2016/11 portant revalorisation du loyer du garage, Chemin du Châtel,
- 2016/12 portant revalorisation du loyer de la boulangerie, 24 Grande rue,
- 2016/13 portant revalorisation du loyer de l'épicerie, 26 Grande rue,
- 2016/14 portant revalorisation du loyer du T4, 4 Place de l'église,



Yzeron

Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel : mairie@yzeron.com

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

Étaient présents : BADOIL Alain, CREUX Géraldine, LHOPITAL Guy, DUPIN Monique, LHOPITAL Roger, PEYROT Danielle, BAYARD Maurice, BERTHOUD Monique (jusqu'au point 10 inclus), DUMORTIER Olivier, SARCEY Anne-Sophie, RULLIAT Christian, NELIAS Agnès (à partir du point 10).

Étaient absents : JUSSERAND Stéphanie ; BERTHOUD Monique (à partir du point 11 : pouvoir donné à CREUX Géraldine), DUCHENAUD Johan (pouvoir donné à BADOIL Alain) ; NELIAS Agnès (jusqu'au point 9 inclus), FOURDIN Fabrice

Secrétaire de séance : CREUX Géraldine

M. le Maire remercie M. BISSON, Trésorier Payeur Général, pour sa présence.

1- Approbation du Compte Administratif de la commune 2015

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2015 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement). Il donne des précisions concernant les comptes qui présentent une différence notable entre le BP et le CA et détaille les dépenses réalisées en investissement.

Il explique qu'un gros effort a été entrepris afin de contenir les dépenses de fonctionnement de la commune, dans un contexte financier difficile : la baisse des dotations de l'Etat se poursuit et des dépenses nouvelles incombent aux communes (rythmes scolaires, instruction des dossiers relatifs au droit des sols). Cette baisse de dotations de l'Etat représente 15 000 € en moins chaque année pour la commune d'YZERON.

Monsieur le Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Monique DUPIN, doyenne, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Alain BADOIL.

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés, propose et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires, et approuve le Compte Administratif 2015 tel que dressé par Monsieur le Maire :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2015	Titres émis en 2015	Résultats 2015	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 85 457.05 €	855 032.04 €	954 694.04 €	Excédent 99 662.00 €	Excédent 185 119.05 €
Section d'investissement	Déficit 36 513.63 €	485 039.85 €	411 705.05 €	Déficit 73 334.80 €	Déficit 109 848.43 €
Totaux	Excédent 48 943.42			Excédent 26 327.20€	Excédent 75 270.62 €

2- Approbation du Compte de gestion de la commune 2015

Monsieur le Maire fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2015. Il laisse la parole à Monsieur BISSON, Trésorier, qui confirme que le Compte Administratif de la Commune et le Compte de Gestion sont conformes.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, déclare que le Compte de Gestion pour l'exercice 2015, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, approuve le Compte de Gestion 2015.

3- Affectation des résultats de la commune 2015

Monsieur le Maire explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats. Monsieur le Maire répond aux questions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) **114 117.49 €**
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : **71 001.56 €**

- Résultat d'investissement :

- Déficit reporté à la section d'investissement (ligne D001) : **109 848.43 €**

4- Approbation du Compte Administratif « chaufferie-bois » de la commune 2015

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2015 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal. Il donne des précisions sur les dépenses effectuées, et notamment celles concernant la chaufferie des Combes, qui, compte tenu de son ancienneté, a fait l'objet de plusieurs réparations.

Il ajoute enfin que ce CA a été approuvé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation de la chaufferie-bois (composé d'élus et des représentants des bénéficiaires du service).

Monsieur le Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Monique DUPIN, doyenne, délibère sur le compte administratif « chaufferie-bois » de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Alain BADOIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés, propose et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires et approuve le Compte Administratif « chaufferies bois » 2015 tel que dressé par Monsieur le Maire :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2015	Titres émis en 2015	Résultats 2015	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 1 825.19 €	132 323.40 €	145 189.72 €	Excédent 12 866.32 €	Excédent 14 691.51 €
Section d'investissement	Déficit 18 160.33 €	158 158.28 €	203 928.33 €	Excédent 45 770.05 €	Excédent 27 609.72 €
Totaux	Déficit 16 335.14 €			Excédent 58 636.37 €	Excédent 42 301.23 €

5- Approbation du Compte de gestion « chaufferie-bois » 2015

Monsieur le Maire fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2015.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, déclare que le Compte de Gestion du budget « chaufferie-bois », pour l'exercice 2015, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, approuve le Compte de Gestion 2015.

6- Affectation des résultats du budget « chaufferie-bois » 2015

Monsieur le Maire rappelle les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : **0.00 €**

Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R0002) : **14 691.51 €**

- Résultat d'investissement :

Excédent cumulé d'investissement : **27 609.72 €**

Excédent reporté à la section d'investissement (ligne D001) :

7- Approbation du Compte Administratif « logement social » 2015

Monsieur le Maire présente les dépenses et les recettes prévues à chaque article au BP 2015 et les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CA) dans chacune des deux sections du budget et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire se retire comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Monique DUPIN, doyenne, délibère sur le compte administratif « logement social » de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Alain BADOIL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés, propose et fixe comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires et approuve le Compte Administratif « logement social » 2015 tel que dressé par Monsieur le Maire.

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2015	Titres émis en 2015	Résultats 2015	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 20 752.76 €	7 253.97 €	17 835.97 €	Excédent 10 582.00 €	Excédent 31 334.76 €
Section d'investissement	Excédent 1 809.03 €	8 962.74 €	456.00 €	Déficit 8 506.74 €	Déficit 6 697.71 €
Totaux	Excédent 22 561.79 €			Excédent 2 075.26 €	Excédent 24 637.05 €

8- Approbation du Compte de gestion « logement social » 2015

Monsieur le Maire fait lecture des montants inscrits au Compte de Gestion 2015.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, déclare que le Compte de Gestion du budget « logement social », pour l'exercice 2015, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, approuve le Compte de Gestion 2015.

9- Affectation des résultats du budget « logement social » 2015

Monsieur le Maire rappelle les obligations qui incombent à la commune en terme d'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 6 697.71 €,
- Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 24 637.05 €.

- Résultat d'investissement :

- Déficit reporté à la section d'investissement (ligne R001) : 6 697.71 €

10- Vote des taux communaux des contributions directes 2016

Monsieur le Maire rappelle l'effort financier qui incombe aux collectivités locales, de par la baisse importante des dotations de l'Etat, et l'augmentation des charges suite aux nouvelles missions transférées par l'Etat aux communes. L'effort sur les économies de fonctionnement sera poursuivi en 2016.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide de reconduire les mêmes taux qu'en 2015, à savoir :

- | | |
|----------------------------|----------|
| - Taxe d'habitation | 15,58 %, |
| - Taxe foncière (bâti) | 22,34 %, |
| - Taxe foncière (non bâti) | 53,02 %. |

11 - Vote du Budget Primitif commune 2016

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2016 dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement) et répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Il présente ensuite le tableau de prospective financière jusqu'à 2020 qui permet de voir la faisabilité dans le temps des projets en fonction de leur coût et des recettes et la situation financière de la commune.

Arrivée d'Agnès NELIAS.

Départ de Monique BERTHOUD (pouvoir donné à Géraldine CREUX)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le budget primitif « commune » 2016 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 906 932.56 €
- En section d'investissement à : 607 156.57 €

12 - Révision des tarifs abonnement et énergie produite par les chaufferies bois

Monsieur le Maire rappelle l'historique des chaufferies bois.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le tarif du kilowat heure à compter du 1^{er} janvier 2016, de 0.01 centime et de ne pas toucher au tarif de l'abonnement.

Le Conseil d'Exploitation, composé des élus et des abonnés, a rendu un avis favorable à l'unanimité, lors de sa réunion du 22 mars 2016.

Monsieur le Maire précise que le coût de l'énergie bois reste inférieur à celui du fuel, même si l'écart a diminué. Il rappelle que la commune a obtenu ces deux dernières années, le label éco réseau de chaleur, délivré par AMORCE, afin de récompenser le service public de distribution de la chaleur selon les trois dimensions retenues du développement durable : environnementale, économique et sociale.

Après débat, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, fixe le prix du kilowatt/heure à 0.054 € HT à compter du 1^{er} janvier 2016.

13 - Vote du Budget Primitif « chaufferie-bois » 2016

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2016 dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement).

Monsieur le Maire précise que le BP proposé a été validé, à l'unanimité, par le Conseil d'Exploitation, réuni le 22 mars 2016. Il répond aux questions posées par les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le budget primitif « chaufferie-bois » 2016 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **196 357.58 € HT,**
- En section d'investissement à **90 105.65 € HT.**

14 - Vote du Budget Primitif « Logement social » 2016

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes prévues à chaque article au Budget Primitif (BP) 2016 dans chacune des deux sections (fonctionnement et investissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, adopte le budget primitif « logement social » 2016 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : **42 637.05 €,**
- En section d'investissement à : **38 331.81 €.**

15 - Subventions 2016 aux associations, sociétés et organismes

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités territoriales, et notamment les communes, peuvent attribuer des subventions aux associations, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il propose au Conseil Municipal de voter les subventions aux associations pour l'année 2016. Il présente les propositions étudiées en réunion d'adjoints en donnant des précisions pour chaque association notamment en termes de situation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder les subventions suivantes (étant précisé qu'aucun membre du Conseil Municipal ne fait partie du bureau des associations concernées) :

Association	Subvention 2016	Mode de calcul et commentaires
Les amis de la bibliothèque d'YZERON	1600 + 350 €	Dépenses éligibles selon la convention Subvention annuelle et subvention exceptionnelle pour l'achat de livres Vote : 13 voix POUR
LA CADOLA	43 000 €	Subvention annuelle, selon la convention d'objectifs Vote : 13 voix POUR
L'Araire	750,00 €	Subvention annuelle Vote : 13 voix POUR
Batterie Fanfare l'Hirondelle	1000,00 €	Subvention annuelle Vote : 13 voix POUR

Associations des Parents d'élèves des deux écoles	2247.00 €	Plafond de 21,00 € par enfant Subvention annuelle Vote : 13 voix POUR
Association des familles (FADY)	500,00 €	Dépenses éligibles selon la convention d'objectifs (centre aéré, sorties annuelles, etc.) Subvention annuelle Vote : 13 voix POUR
Vivre sans alcool	150.00 €	Subvention annuelle Vote : 13 voix POUR
Prévention Routière	85,00 €	Subvention annuelle Vote : 13 voix POUR
Association des commerçants pour le compte du collectif La Grenouille	Plafond de 1 300,00 €	Animations pédagogiques (plafond de 1 000,00 €) et électricité (plafond de 300,00 €) selon la convention d'objectifs Subvention annuelle (La Grenouille 2015) Vote : 12 voix POUR (M. Christian RULLIAT ne participant pas au vote)
Association des Commerçants	Plafond de 400.00 €	Plafond de 50% de la dépense engagée, dans la limite d'un plafond maximum versé de 200 € X2 Subvention annuelle (fête de la musique et 8 décembre) Vote : 12 voix POUR (M. Christian RULLIAT ne participant pas au vote)
Ciné Monts du Lyonnais	463,00 €	Subvention annuelle (activité cinéma itinérant) Vote : 13 voix POUR
Batterie Fanfare l'Hirondelle	1000,00 €	Résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs) Vote : 13 voix POUR
Sapeurs-Pompiers	1000,00 €	Résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs) Vote : 13 voix POUR
Club Soleil d'Automne	1000,00 €	Résultats des revenus Picaud-Brosse (gestion legs) Vote : 13 voix POUR

A la suite, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide qu'un compte-rendu d'activité au titre de l'année 2016 devra être fourni par chacun des bénéficiaires de subvention,

16 - Contribution de la commune au SYDER

Monsieur le Maire rappelle que les communes doivent financer leur contribution aux syndicats auxquels elles adhèrent soit en fiscalisant (ce qui se matérialise par une colonne de plus sur la feuille d'impôt du contribuable) soit en prenant en compte cette participation dans leur budget et en versant ensuite la participation aux syndicats.

Depuis plusieurs années, c'est cette dernière option qui est retenue. Les taux communaux comprennent donc une partie correspondant aux syndicats.

Monsieur le Maire présente la teneur du courrier du 24 mars 2016 du Préfet du Rhône (reçu le 25 mars 2016), visant l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant la contribution communale aux charges du SYDER. Ce courrier prévoit soit la fiscalisation soit la budgétisation de la participation provisoire aux charges du syndicat qui incombe à la commune. A défaut d'une délibération contraire dans les 40 jours, c'est la fiscalisation qui sera retenue.

Monsieur le Maire rappelle le contexte actuel d'évolution des dépenses et recettes communales (mise en place des rythmes scolaires, baisse des dotations de l'Etat) celui-ci ne permettant plus à la commune de dégager les marges de manœuvre financière suffisantes.

En 2015, la décision a été prise de fiscaliser la participation due au SYDER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide de fiscaliser la contribution de la commune due au SYDER pour l'année 2016, s'élevant à 46 520.45 €, et de budgétiser la dernière tranche due au SYDER, s'élevant à 18 947.71 €, suite à l'étalement de la contribution 2014.

17 - Fonds de concours de la CCVL pour la Maison du Lac : correction d'une erreur sur exercice clos

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 janvier 2014, la commune a sollicité de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) le versement d'un fonds de concours de 9636 € pour extension du réseau de distribution électrique, au lac du Ronzey.

Cette participation a été imputée au compte 13151 : « fonds de concours », en recette d'investissement.

Or, la participation financière réglée par la commune pour ces travaux, au SYDER, a été comptabilisée au chapitre 65, en dépenses de fonctionnement.

Il est donc nécessaire d'enregistrer la participation de la CCVL en recettes de fonctionnement, au compte 774 « subvention exceptionnelle ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve, comme suit, la rectification budgétaire.

18 - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 pour la participation de la MSA : autorisation à M. le Maire de le signer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), conclu entre la CCVL, ses communes membres et la CAF, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Il explique que la Mutualité Sociale Agricole du Rhône (MSA), qui, jusqu'ici contribuait financièrement aux actions inscrites au Contrat Enfance-Jeunesse 2010-2014 de la CCVL, a accepté de poursuivre sa contribution financière aux actions inscrites au nouveau CEJ.

Le taux de cette participation financière est fixé à 3.23 %, ce taux s'appliquant sur le montant de la participation de la CAF (PSEJ).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, approuve l'annexe au Contrat Enfance Jeunesse, tel qu'annexé à la présente délibération, à conclure entre la MSA, la CCVL et ses communes membres, définissant les modalités de la contribution financière de la MSA aux actions inscrites au Contrat Enfance-Jeunesse de la CCVL pour les années 2015 à 2018, autorise Monsieur le Maire à le signer.

19 - Avenant à la convention de vente échelonnée du matériel boucherie : autorisation à M. le Maire de le signer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 janvier 2015, le Conseil Municipal a donné son accord pour une convention avec M. THEVENIAUD portant vente avec paiement échelonné du matériel boucherie-charcuterie, moyennant 84 mensualités d'un montant de 164 € à compter du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 30 avril 2022, pour un prix de vente fixé à 13 800 € TTC.

Or, la trésorerie principale de VAUGNERAY nous précise que cette opération (achat et revente) est exonérée de TVA, selon les termes de l'article 1042-I du Code Général des Impôts.

Il faut donc indiquer le montant sans faire référence à la TVA. Il convient donc de prendre un avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, autorise M. le Maire à la signature d'un avenant à la convention avec M. THEVENIAUD (en annexe) portant vente avec paiement échelonné du matériel boucherie-charcuterie,

- Questions diverses.

- a. Monsieur le Maire donne lecture du rapport des permis de construire et déclarations préalables et des décisions prises par délégation du Conseil Municipal.
- b. La prochaine commission générale se déroulera le 5 avril 2016.

- c. Monsieur le Maire expose qu'une réflexion, encouragée par l'Etat, est en cours sur la mise en œuvre des PV électroniques. Actuellement, les procès-verbaux, qui interviennent, en principe, après plusieurs avertissements, sont pris manuellement par Monsieur le Maire. Il s'agit de simplifier la procédure. La décision n'est pas prise à ce jour. En tout état de cause, le système des avertissements va perdurer, mais les procès-verbaux restent incontournables dans certains cas.
- d. Sur la question de voitures abandonnées dans différents lieux, M. le Maire expose qu'il en informe la gendarmerie.
- e. Une discussion porte sur les semis remorques qui montent par la Coursière. Les panneaux d'interdiction ne sont pas toujours respectés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h35 .

La prochaine réunion se déroulera le mardi 26 avril 2016 à 18h30